partie du flanc du bœuf et correspond au bord des dernières côtes.

* **TRAVERS** (Julien-Gilles), littérateur et bibliographe français. — Il a été nommé, en 1862, conservateur en chef de la bibliothèque de Caen et, en 1876, chevalier de la Légion d'honneur. Depuis 1869, il a publié : les *Foresteries* de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaye (1869, in-8°); les *Diverses poésies* du même, avec annotations (1869, 2 vol. in-8°); *Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin* (1872, in-8°); *Œuvres diverses en prose et en vers* de Vauquelin, avec un essai et un glossaire (1873, in-8°); *Journal d'un ministre, œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville* (1874, in-8°); *Œuvres choisies* de Moisant de Brieux (1875, in-8°); *Regains* (1876, in-8°), recueil de poésies de M. Travers, etc.

TRAVETTE s. f. (tra-vè-te). Nom donné aux soliveaux dans certains départements.

TRÉAZ s. m. (tré-az). Sable marin mêlé de débris de coquilles et servant d'engrais. ‖ On dit aussi TREZ.

TREBEL s. m. (tre-bèl). Bot. Plante synanthérée, dont les feuilles servent à aromatiser les cigares de La Havane.

TRÈBES, bourg de France (Aude), cant. de Capendu, arrond. et à 8 kilom. de Carcassonne, au confluent de l'Orbiel avec l'Aude; pop. aggl., 1,380 hab. — pop. tot., 2,001 hab.

* **TREFFORT**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Bourg; pop. aggl., 822 hab. — pop. tot., 1,843 hab.

TRÈFLERIE s. f. (trè-fle-rî — rad. *trèfle*). Champ contenant du trèfle.

* **TRÉGUIER**, ville maritime de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Lannion; pop. aggl., 3,038 hab. — pop. tot., 3,611 hab.

TRÉGUNC, bourg de France (Finistère), cant. de Concarneau, arrond. et à 26 kilom. de Quimper; pop. aggl., 520 hab. — pop. tot., 3,697 hab.

* **TREIGNAC**, ville de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. de Tulle, sur la rive gauche de la Vézère; pop. aggl., 1,690 hab. — pop. tot., 2,397 hab.

TREIGNY, bourg de France (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arrond. et à 45 kilom. d'Auxerre; pop. aggl., 387 hab. — pop. tot., 2,591 hab.

TREILLAGISTE s. m. (trè-lla-ji-ste — rad. *treillage*). Celui qui fabrique ou vend des treillages. ‖ Syn. de TREILLAGEUR.

* **TREILLE** s. f. — Lot de pièces de bois ou planches pouvant servir à fabriquer 50 tonneaux de 200 litres, en Champagne.
— Chaque maille du tulle.

TRÉJASSE s. f. (tré-ja-se). Ornith. Nom d'une espèce de grive, dans l'Aunis. ‖ On l'appelle aussi TRÉJAT.

* **TRÉLAT** (Ulysse), médecin et homme politique français. — Ce fut lui, et non son fils, le docteur Ulysse Trélat, comme nous l'avons dit dans les premiers tirages du tome XV, qui fut nommé membre du conseil général de l'Assistance publique (octobre 1870), puis, le 30 juillet 1871, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier du Panthéon (Ve arrondissement). Il siégea et vota avec la majorité républicaine du conseil. Aux élections de 1874, il ne se représenta point, son grand âge ne lui permettant guère de suivre assidûment les séances de l'Assemblée communale de Paris.

TRÉLAZÉ, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. S.-E., arrond. et à 9 kilom. d'Angers; pop. aggl., 441 hab. — pop. tot., 5,264 hab. Exploitation d'ardoisières.

* **TRÉLON**, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. d'Avesnes; pop. aggl., 2,718 hab. — pop. tot., 3,200 hab.

* **TREMBLADE** (LA), ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 6 kilom. de Marennes, sur la rive gauche de la Seudre; pop. aggl., 2,568 hab. — pop. tot., 2,836 hab.

* **TREMBLAY**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arrond. et à 28 kilom. de Fougères; pop. aggl., 378 hab. — pop. tot., 2,626 hab.

* **TREMBLEMENT** s. m. — **Encycl.** *Tremblement de terre.* Nous n'avons pas l'intention de rentrer ici dans l'étude des diverses hypothèses qui ont été faites à propos des *tremblements de terre.* Cette partie a été suffisamment traitée au *Grand Dictionnaire ;* on nous permettra toutefois de constater que, le plus souvent, il semble exister un rapport de cause à effet entre les grandes secousses que subit l'écorce de notre planète et les éruptions volcaniques. Il faut noter que toutes les manifestations volcaniques ne nous sont point connues et que dans plus d'un des cas où nos renseignements ne nous permettent point de constater cette coïncidence elle peut néanmoins exister. Notons encore, avant de passer au récit de quelques *tremblements de terre* récents, que les secousses éprouvées par l'écorce terrestre peuvent avoir également pour cause l'effondrement des assises rocheuses qui rompent sous le poids dont elles sont surchargées. Certaines strates laissent entre elles des intervalles qui peuvent atteindre d'énormes dimensions, et, si l'on suppose une masse liquide circulant dans ce vide, on peut admettre que l'eau dissolve les rares piliers sur lesquels s'appuient les couches supérieures et parvienne à ronger ces appuis au point de les rendre insuffisants. Quand leur résistance ne fait plus équilibre à la masse qu'ils supportent, ils s'affaissent et toute la couche s'enfonce jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé un solide point d'appui. La masse qui s'effondre ainsi peut atteindre plusieurs millions de mètres cubes, et sa chute peut ébranler au loin les couches voisines.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on constate que c'est dans les régions volcaniques, mais à des distances très-variables des centres d'éruption, que les *tremblements de terre* sont les plus fréquents et aussi les plus terribles. C'est ainsi que les côtes de l'Amérique du Sud, parallèles à la grande chaîne des Cordillères, sont très-souvent bouleversées par les secousses volcaniques. Il ne faut pas conclure de là que ces secousses ne sont à craindre que dans le voisinage des couches volcaniques. On sait, en effet, que les ébranlements terribles produits par des éruptions se propagent à des distances considérables. Rien de plus simple, si l'on veut admettre que les terrains vigoureusement secoués transmettent l'ébranlement qu'ils subissent aux masses voisines et que de couche en couche la secousse est ressentie. Supposons donc que, la violence du choc n'étant pas encore amortie, une couche vienne à être atteinte qui ne soit point solidement équilibrée, il se produit là un véritable tremblement de terre. Et cependant, ce point est plus éloigné du centre d'ébranlement que des couches que leur solidité a préservées de toute dislocation appréciable. Le *tremblement de terre* de Lisbonne (1755) est un exemple frappant à ce sujet. On s'accorde d'ailleurs aujourd'hui à admettre la transmission au loin de la secousse qui s'est produite sur un point, et c'est ainsi que peuvent s'expliquer les exceptions bien constatées à cette règle, que les centres volcaniques sont les points où se ressentent le plus fréquemment les *tremblements de terre.*

Cette théorie de la transmission du choc à de grandes distances n'est point contraire à l'hypothèse qui assigne aux grandes secousses dont nous parlons la réaction de gaz soumis à une tension trop forte pour les parois qui les renferment. Ces deux causes peuvent et doivent déterminer les phénomènes qui nous occupent. Le tort, à notre sens, des géographes et des géologues qui ont traité cette importante question est d'avoir voulu limiter le nombre des causes qui amènent les *tremblements de terre.* Ces causes sont évidemment multiples, et l'on ne peut pas plus affirmer que la réaction des gaz est sans effet sur l'écorce terrestre qu'on ne peut soutenir que les eaux, en formant par la dissolution de masses énormes des vides considérables, ne peuvent pas amener de véritables éboulements.

Resterait à déterminer la cause particulière de tel ou tel ébranlement, c'est-à-dire à reconnaître si telle cause a plus contribué que telle autre à produire le phénomène. Rien n'oblige, en effet, à considérer les *tremblements de terre* comme produits par une cause unique. Il est bien plus scientifique, en l'état des connaissances actuelles, de les grouper selon leurs éléments de ressemblance et de ne rattacher à une même théorie que ceux pour lesquels l'observation indique une origine commune, sauf à voir plus tard s'il est possible de les rattacher tous à une grande loi générale présentant des manifestations particulières.

Un fait tout récent est venu confirmer la théorie qui consiste à considérer certains *tremblements de terre* comme produits par des éboulements n'ayant d'autre cause que l'insuffisance de résistance des couches inférieures. Le 31 octobre 1873, il se produisit dans une mine de sel gemme située à Narangeville-Saint-Nicolas, près de Nancy, un éboulement considérable. Quelques minutes plus tard, un *tremblement de terre* se faisait sentir à Nancy; les sonnettes entraient en branle, les meubles étaient vigoureusement secoués et les plafonds de quelques maisons peu solides étaient profondément lézardés. On ignorait à Nancy l'accident qui venait de se produire dans la mine de sel gemme, cette mine étant située à 12 kilomètres. Sur le lieu même du sinistre, la catastrophe fut épouvantable, et les deux tiers des bâtiments d'exploitation furent littéralement bouleversés. On crut d'abord à une secousse géologique ; mais quand on eut fait les travaux de déblayement nécessaires, on reconnut que le point de départ de la secousse était bien la mine elle-même, et l'on constata que l'effondrement était dû à l'amincissement exagéré des piliers qui soutenaient les plafonds de la mine. Ces piliers avaient été rongés par une infiltration d'eau. Ce qui s'est produit en cette circonstance doit inévitablement se reproduire sous le sol, et cet accident, qui pouvait être dû à la négligence de quelques ouvriers, n'est que la reproduction en petit de ceux qui doivent se produire dans la couche géologique sous-jacente.

Depuis le commencement de ce siècle, notre pays n'a subi que quatre *tremblements de terre* notables. Ce sont ceux qui eurent lieu en 1821, 1841, 1846 et 1873. Les trois premiers ayant été particulièrement étudiés ailleurs, nous ne nous occuperons que du dernier.

La première secousse eut lieu le 29 juin 1873 et se fit sentir dans toute la région alpestre qui comprend le Tyrol autrichien, l'orient du Piémont, la Lombardie, la Vénétie et l'Illyrie. L'ébranlement s'est propagé jusqu'en Bavière et dans quelques parties de la Suisse romande. La terre s'est soulevée verticalement sur plusieurs points et notamment dans la vallée de Soligo, et plusieurs édifices, entre autres une église, ont été ruinés de fond en comble. L'oscillation avait une amplitude telle, que des fils télégraphiques écartés de plus de 10 centimètres se touchèrent. Neuf jours après le *tremblement de terre* qui avait fait tant de victimes, ce fléau sévissait au Chili, à Valparaiso et à Santiago.

En France, les 14 et 19 juillet et le 8 août, on ressentit plusieurs secousses dans la région du Rhône d'abord, puis dans la région des Pyrénées. C'est dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, sur la rive gauche du Rhône, que la première secousse a eu lieu. Le point exact où elle fut tout d'abord ressentie est le village de Bourg-Saint-Andéol. La seconde secousse, qui ne fut pas comme la première accompagnée d'éclairs et de tonnerre, une simple coïncidence peut-être, eut lieu le 19 juillet. Elle dura deux secondes et se fit particulièrement sentir à Viviers, à Rochemaure, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Châteauneuf et à Montélimar. A Châteauneuf, elle fut très-violente, et plusieurs maisons regardées comme très-solides durent être étayées.

Le 8 août, à 4 heures 5 minutes, une nouvelle secousse se produisit. Elle dura trois secondes environ et affecta sensiblement les mêmes points. Les eaux du Rhône furent vivement agitées et envahirent tumultueusement le rivage.

Le 29 août 1873, on signalait au château de Vauxelles, près de Vailly, département de l'Aisne, une secousse très-courte, qui était également ressentie à Saint-Quentin et à La Fère.

Le *tremblement de terre* du 29 novembre 1873, qui sévit particulièrement à Bagnères-de-Bigorre, avait été précédé, à la date du 20 août, de plusieurs secousses qui passèrent à peu près inaperçues. Cet accident mérite d'être relaté, car durant trois jours, du 26 au 29 novembre, on ressentit douze secousses. La première fut la plus forte, puis vient, dans l'ordre de l'intérêt qu'elles présentent, la septième, qui eut lieu le 28, à 5 heures 18 minutes du matin, et qui fut suivie d'un notable tassement du sol. Il résulta de ce tassement un trouble dans la circulation des eaux souterraines, qui se chargèrent d'une masse terreuse abondante. Dans une seule journée, celle du 28, il se produisit sept oscillations bien caractérisées. La dernière secousse fut la plus faible. L'état de l'atmosphère, durant ces trois journées, fut à peu près normal ; toutefois, l'observateur auquel nous empruntons ces détails a signalé quelques crépitations qui se seraient produites plusieurs minutes avant la première secousse et qui auraient, suivant lui, le caractère de celles qu'on entend au moment où paraît une aurore boréale. « Au moment où cette secousse s'est produite, dit-il, la nuit était magnifique, et l'on a pu observer que l'atmosphère se colorait promptement d'une lueur rougeâtre, qui disparut rapidement et laissa le ciel très-pur. »

Les savants qui veulent absolument établir une liaison entre les phénomènes cosmiques et les phénomènes de météorologie ne manqueront point de relever ces détails; ils feront très-sagement, à notre sens, de ne point abuser de renseignements qui n'ont point, après tout, le caractère de véritables observations scientifiques. Il importe, en effet, d'accumuler les renseignements et de ne prendre pour point d'appui de nouvelles théories que des faits dûment établis.

Pour arriver à faire de sérieuses observations, il faudrait une série d'appareils au nombre desquels figure un enregistreur automatique des oscillations, ou sismographe. Cet appareil, déjà installé dans un grand nombre de villes d'Italie, permet de suivre les moindres mouvements de l'écorce terrestre, et c'est peut-être des renseignements précis qu'il donne qu'on pourra un jour tirer la loi des oscillations de la surface de notre globe.

* **TRÉMENTINES**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 14 kilom. de Cholet; pop. aggl., 1,274 hab. — pop. tot., 2,247 hab.

TRÉMULATION s. f. (tré-mu-la-si-on — du lat. *tremulus*, tremblant). Pathol. Etat d'un malade qui tremble.

TRENNEL s. m. (trènn-nel). Sorte de huche où l'on met les moules contenant la pâte à fromage de Roquefort.

* **TRENTE** adj. — *Se mettre sur son trente et un*, Mettre ses plus beaux vêtements.

TRÉPANATEUR s. m. (tré-pa-na-teur — rad. *trépan*). Chir. Celui qui fait l'opération du trépan.

***TRÉPANATION** s. f. — **Encycl.** Art vétér. En chirurgie vétérinaire, l'usage de la *trépanation* a été introduit par Lafosse comme moyen d'ouvrir les cavités nasales pour le traitement local de la morve. Cette application de la *trépanation* n'a pas eu de suites; mais l'opération, toutefois, est restée dans la pratique, et aujourd'hui elle est usitée chez les animaux, non-seulement dans les mêmes circonstances que chez l'homme, mais, en outre, dans quelques autres cas particuliers.

Les cas dans lesquels la *trépanation* peut être appliquée avec avantage sont les suivants : 1° celui de fracture des os du crâne, lorsque les portions fracturées sont enfoncées ou broyées; il importe alors de faire cesser la compression occasionnée au cerveau par les fragments osseux qui sont rentrants, d'extraire les esquilles qui sont quelquefois séparées, ou autres corps du dehors, de donner issue au sang ou à la matière qui peut être épanchée sur la méninge; en trépanant alors, on peut prévenir la mort de l'animal, en ramenant dans leur position normale les parties osseuses déplacées. Mais la *trépanation* ne convient nullement dans les fractures sans enfoncement et sans épanchement, encore moins dans les fêlures et fissures.

2° Celui où un corps étranger contondant, une balle par exemple, lancée par une arme à feu, se trouve enclavé dans l'épaisseur des os du crâne, de manière à pénétrer au delà de son plus grand diamètre et qu'on ne puisse lui imprimer aucun mouvement; il n'y a alors que la *trépanation* qui puisse faciliter l'extraction de ce corps.

3° Celui de la rupture et de l'enfoncement des os de la face, effet des coups ou des chutes sur cette partie, circonstance dans laquelle le passage de l'air est quelquefois intercepté. On ne peut dans ce cas rétablir les fragments osseux dans leur position et leurs rapports naturels qu'à la faveur d'une ou plusieurs ouvertures à quelque distance de la fracture, car les ouvertures naturelles ne sont pas toujours suffisantes, surtout quand la lésion est un peu haut. Mais avant de procéder à cette réduction, il est une opération préalable, souvent beaucoup plus pressante, c'est la trachéotomie, afin de prévenir les effets d'une suffocation menaçante. La *trépanation* est aussi indiquée quelquefois dans la carie et la nécrose, pour faciliter l'exfoliation; mais elle ne doit jamais être employée comme moyen de prévenir les accidents des plaies et blessures de la tête; car, loin de s'opposer à l'arachnoïdite et à l'encéphalite, elle ne pourrrait que hâter leur développement, et par conséquent accroître les dangers que court l'animal.

Chez les animaux, outre les circonstances diverses que nous venons de relater, on pratique encore la *trépanation* dans quelques autres cas qui leur sont propres. Ainsi, elle est indiquée sur le crâne des bêtes à laine affectées de tournis, pour les débarrasser du cœnure, cause du mal, et, dans toutes les espèces, sur les os de la face, par exemple lorsque ces os sont fracturés et enfoncés à la suite de coups ou de chutes, de manière à intercepter quelquefois le passage de l'air. La *trépanation* est indiquée encore sur la région de la face pour débarrasser les animaux des parasites qui se rencontrent quelquefois dans les cavités nasales et les sinus, tels que les larves qui se logent dans les sinus frontaux des bêtes à laine, et le polystome ténioïde que l'on rencontre dans les cavités nasales du cheval et du chien, lorsqu'il est impossible d'extraire ces parasites par les voies naturelles. Enfin, la *trépanation* peut être utile pour débarrasser les sinus frontaux du pus consistant qui parfois s'y trouve accumulé. Elle convient encore, pour remplir une indication analogue, chez les animaux de l'espèce bovine, dans le cas de catarrhe chronique des cornes, lorsqu'une collection purulente existe dans les sinus qui forment l'intérieur de ces prolongements et s'étend dans les sinus frontaux. La *trépanation* se pratique alors à la base des cornes et porte le nom de térébration.

Les points sur lesquels on peut le plus facilement trépaner sans léser aucun muscle sont : la partie médiane du pariétal, pénétrant au centre de la cavité crânienne; le bord inférieur du frontal, communiquant avec les sinus frontaux; les naseaux, communiquant avec la partie supérieure et la partie inférieure des cavités nasales; le zygomatique et le grand sus-maxillaire, pénétrant dans les sinus maxillaires. Outre ces régions diverses, qu'on doit considérer comme les lieux d'élection de la *trépanation*, l'opération, si le cas l'exige, peut être faite sur toutes les autres parties de la tête, notamment sur les faces latérales du pariétal, en traversant le muscle crotaphite.

L'animal étant abattu et maintenu solidement, vu la durée de l'opération, on met à découvert la région sur laquelle on va opérer, soit en agrandissant la plaie s'il en existe une, soit en divisant les téguments s'ils sont encore intacts. Dans ce dernier cas, après avoir rasé les poils, on pratique soit une incision cruciale, soit une incision en T ou en V. L'incision faite, on dissèque les lambeaux en leur laissant le plus d'épaisseur possible et en enlevant, s'il se peut, le périoste en même temps. La surface osseuse mise à nu, on trépane, et quand le disque osseux cerné par la couronne est très-mobile, on l'enlève; puis on passe le doigt dans l'ouverture pour s'assurer s'il y a des aspérités à sa circonférence; on les détruit lorsqu'elles existent. Ensuite on relève les os s'il s'en trouve d'enfoncés, ou on favorise la sortie des liquides épanchés, des matières ou du pus, s'il y en a, en donnant à la tête une position favorable. On a grand soin, dans la très-grande majorité des cas, de ne pas toucher à la méninge, dans le cas de *trépanation* de la boîte crânienne, soit avec la couronne, soit avec aucun autre instrument tranchant; si cependant on avait lieu de soupçonner, après l'opération, qu'il y eût épanchement sous les enveloppes de l'encéphale, il deviendrait à propos d'y faire une petite incision; mais il faudrait aussi être très-attentif à ne couper aucune artère. Dans ce cas, il n'arrive pas d'accident, au moins ordinairement; mais il est rare qu'il faille toucher aux méninges.

Quel que soit l'endroit où l'on trépane, si l'on a dessein de conserver l'ouverture un certain temps, on y introduit une tente; on rapproche les lambeaux par la section en T, et l'on met et maintient par-dessus une étoupade molle. Après une opération de cette importance, on conçoit bien la nécessité de soumettre l'animal à une diète sévère, de pratiquer une ou plusieurs saignées, de donner des boissons délayantes, d'administrer des lavements et de placer le sujet dans une température douce, où rien ne l'inquiète et ne puisse l'agiter en aucune façon.

On opère quelquefois la *trépanation* des cornes, dans l'espèce bovine. On n'abat point l'animal, on l'assujettit debout. On pratique une ouverture par laquelle on pénètre jusqu'à l'apophyse qui sert de base à la corne; cette cavité est tapissée par une membrane muqueuse, qui est quelquefois le siége d'une inflammation, laquelle se termine par suppuration et donne lieu à une collection de pus qui remplit la cavité et devient une cause de phlegmasie chronique. On ne peut obtenir la guérison qu'en donnant issue à la matière purulente. Après cette opération, on ne fait pas d'autre pansement que de fermer l'ouverture avec un bouchon disposé à cet effet, pour pouvoir faire et répéter quelques injections, si elles sont jugées nécessaires.

* **TRÉPORT** (LE), ville et port de France (Seine-Inférieure), cant. d'Eu, arrond. et à 28 kilom. de Dieppe, sur la Manche; pop. aggl., 3,591 hab. — pop. tot., 3,819 hab. Bains de mer très-fréquentés.

TREPTODONTE s. m. (trè-pto-don-te — du gr. *treptos*, tourné ; *odous*, *odontos*, dent). Chir. Appareil employé pour le redressement des dents.

* **TRÉTEAU** s. m. — **Encycl.** C'est près de la statue de Henri IV et sur la place Dauphine que s'élevaient, au XVIIe siècle, presque tous les *tréteaux* des charlatans et des opérateurs. Le plus célèbre de ces charlatans fut Mondor, le beau Mondor, qui était venu, en 1620, vendre ses opiats et ses onguents sur la place Dauphine, et à qui les farces de son valet Tabarin attiraient de nombreuses pratiques. En tête de l'*Inventaire universel des œuvres de Tabarin* (1622, in-12), on voit représentés leurs *tréteaux.* Mondor y est figuré avec une longue barbe; Tabarin, avec son *tabar*, sorte de jaquette de paillasse, et son petit manteau. Un page se tient devant un coffre ouvert où se trouvent les fioles et les remèdes. Dans le fond sont deux joueurs de viole.

D'autres *tréteaux* du pont Neuf, dont on a gardé le souvenir sont ceux de Desiderio Descombes, le charlatan à l'habit rouge (*il Scarlatano*, mot que l'on croit être l'étymologie de charlatan); ses grands mots italiens et son étalage de serpents en bouteilles étaient les principaux moyens qu'il employait pour attirer le public; ceux du baron de Grattelard, sur lequel on publia dans le temps une facétie piquante, intitulée : les *Rencontres, fantaisies et coq-à-l'asne du baron de Grattelard, tenant sa classe au bout du pont Neuf, avec ses gaillardises admirables, ses conceptions joyeuses et farces joviales.* On a encore réimprimé de notre temps les *Entretiens facétieux du sieur baron de Grattelard, disciple de Verboquet.* Ce baron de Grattelard était aussi un vendeur d'onguents.

Carmeline, le beau parleur, dont une *mazarinade* disait :

> Carmeline l'opérateur,
> Vestu d'un collet de senteur,
> Chaussé de damas à ramage,
> La grosse fraise à double estage,
> Bas d'attache, le brodequin
> De vache noire ou maroquin...,

avait son *tréteau* devant la maison faisant face au Cheval de bronze, et son enseigne portait, au milieu de molaires et de canines fraîchement arrachées, cette devise empruntée à Virgile : *Uno avulso, non deficit alter* (une arrachée, une autre ne manque pas).

Hieronimo de Ferranti, d'Orviette, qu'on appela l'Orviétan, et dont la renommée fut due à la fameuse drogue qui garda son nom; Barry, l'illustre opérateur qui renouvela le succès de Mondor, avaient leurs *tréteaux* sur le quai, vers la rue Guénégaud, près de la boutique de l'apothicaire Blegny.

Le gros Thomas, célèbre arracheur de dents, qui envoyait ses clients se rincer la bouche, après l'opération, chez Mme Rogomme, à leurs frais, bien entendu, s'établissait d'ordinaire sur le trottoir même du pont.

Outre ces *tréteaux* de charlatans et d'opérateurs, il y avait encore les *tréteaux* des théâtres forains. Entreprendre l'histoire de ceux-ci, ce serait remonter aux *Mystères* du moyen âge et reproduire les faits relatifs aux enfants de la Basoche, à la corporation des Fous, aux confrères de la Passion, tous sujets déjà traités dans le *Grand Dictionnaire.* Nous indiquerons seulement quelques *tréteaux* du XVIIe siècle ; et d'abord ceux où Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, tous trois garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, liés d'une étroite amitié, s'ébattaient joyeusement près de l'Estrapade. Ils les avaient élevés eux-mêmes et y jouaient des pièces de leur cru, des bouffonneries auxquelles Turlupin attacha son nom.

Cependant, à l'hôtel de Bourgogne, on jouait dans le vide les tragédies de Hardy, et les comédiens allèrent se plaindre au cardinal de Richelieu que les *tréteaux* de l'Estrapade leur enlevaient tout le public. Richelieu, après avoir entendu les trois farceurs, jugea à propos de les faire entrer à l'hôtel de Bourgogne. Ainsi cessèrent d'exister les *tréteaux* de l'Estrapade.

Les *tréteaux* des théâtres de la foire Saint-Germain et de la foire Saint-Laurent, ceux qui, plus tard, furent placés devant les théâtres du boulevard, et sur lesquels des queues-rouges et des pitres, par leurs lazzi, donnaient au public un avant-goût de ce qu'il aurait à admirer dans l'intérieur, ne méritent qu'une courte mention. On en voit encore de pareils à la porte des baraques de saltimbanques, dans les fêtes foraines ; c'est là que toute la troupe, directeur et acteurs réunis, s'évertuent à attirer les badauds par des farces plus ou moins drôles, où les soufflets, les coups de poing et les coups de pied s'allient harmonieusement aux plus triviales plaisanteries.

* **TRETS**, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. d'Aix; pop. aggl., 2,694 hab. — pop. tot., 3,285 hab.

* **TREUIL** s. m. — Se dit quelquefois pour PRESSOIR.

TREUILLÉE s. f. (treu-llé — rad. *treuil*). Raisin soumis au treuil ou pressoir, dans l'Aunis.

TREUTÉ s. m. (treu-té). Bot. Espèce de vomiquier du Jura.

* **TRÉVÉ**, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 10 kilom. de Loudéac; pop. aggl., 374 hab. — pop. tot., 2,180 hab.

* **TRÉVENEUC** (Henri-Louis-Marie, comte DE), homme politique français. — Au Sénat, où il avait été élu par le département des Côtes-du-Nord le 30 janvier 1876, il se montra, ce qu'il avait été à l'Assemblée nationale, partisan exclusif des idées cléricales et réactionnaires, bien qu'il eût dit dans sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux : « J'ai toujours voulu les libertés compatibles avec la paix sociale et le bon sens. » Pour M. de Tréveneuc, ces libertés consistent à se prosterner devant le *Syllabus*, qui, en fait de liberté, n'admet que le despotisme de l'Eglise. En conséquence, il alla siéger à l'extrême droite et continua à se prononcer contre toutes les mesures libérales. Le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, qui était l'œuvre des cléricaux, reçut sa complète approbation. Il se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés (22 juin), pour l'ordre du jour Kerdrel, contre l'enquête parlementaire, votée par la seconde Chambre (19 novembre), et il rentra dans l'opposition lorsque, à la fin de la crise, un ministère parlementaire et républicain fut constitué sous la présidence de M. Dufaure.

TRÉVÈRES, peuple de l'ancienne Gaule. V. TRÉVIRES, ci-après.

* **TRÈVES**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. du Vigan ; pop. aggl., 292 hab. — pop. tot., 500 hab.

* **TRÉVIÈRES**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Bayeux; pop. aggl., 618 hab. — pop. tot., 1,079 hab.

TRÉVILLE (Herman, comte DE), homme politique français, né en 1803. En 1819, il s'engagea dans un régiment de dragons et prit part à la campagne d'Espagne. Lorsque Charles X fut renversé du trône en 1830, il donna sa démission de lieutenant et rentra dans la vie privée. Chaud partisan de la monarchie de droit divin et clérical ardent, il resta complétement à l'écart des affaires publiques de 1830 à 1871. Elu député de l'Aube à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, par 32,014 voix, le comte de Tréville alla siéger à l'extrême droite. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la pétition des évêques, le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, et fut un des signataires de l'adresse d'adhésion au *Syllabus* envoyée à Pie IX en 1871 par un certain nombre de députés. Adversaire de M. Thiers, à qui il ne pouvait pardonner de vouloir fonder la République, il contribua à sa chute (24 mai 1873) et adhéra à tous les actes de réaction du gouvernement de combat, qui, d'après lui, devait avoir pour but de rétablir la monarchie traditionnelle. Après l'échec de ses espérances, il fit partie des légitimistes qui s'abstinrent de voter sur le septennat (19 novembre 1873), et il signa la proposition de M. La Rochefoucauld-Bisaccia, demandant le rétablissement de la monarchie. Le 16 mai 1874, il aida à renverser le duc de Broglie, puis il se prononça contre les propositions Périer et Maleville, l'ordre du jour septennaliste Paris, la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors des élections des sénateurs à vie par l'Assemblée, il fit partie du groupe de l'extrême droite qui, pour empêcher les orléanistes d'être élus, se coalisa avec les gauches républicaines. Ce fut pour cette raison qu'il fut nommé sénateur inamovible au troisième tour de scrutin (décembre 1875). Au Sénat, il continua à siéger avec l'extrême droite, et il fit partie de la coalition qui s'attacha à empêcher l'affermissement du gouvernement républicain adopté par la grande majorité du pays. Bien que la tentative antiparlementaire, faite le 17 mai 1877, pour ressusciter le gouvernement de combat, livrât en réalité le pouvoir aux bonapartistes et aux orléanistes, le comte de Tréville fut amené, en sa qualité de clérical, à voter la dissolution de la Chambre des députés (22 juin). Il vota ensuite l'ordre du jour Kerdrel (19 novembre), soutint jusqu'au bout une entreprise condamnée par le pays, puis il rentra dans l'opposition lorsque le maréchal de Mac-Mahon, s'inclinant enfin devant la volonté de la France, consentit à appeler aux affaires le ministère Dufaure-Marcère (14 décembre 1877).

TRÉVIN s. m. (tré-vain). Nom donné à une espèce de piquette, dans certains pays.

TRÉVIRES ou **TRÉVÈRES**, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Belgique Ire, au nord des Médiomatrices. Ils avaient pour capitale *Augusta Trevirorum*, aujourd'hui Trèves.

* **TRÉVOUX**, ville de France (Ain), ch.-l. d'arrond., à 54 kilom. S.-O. de Bourg, sur la rive gauche de la Saône; pop. aggl., 1,965 hab. — pop. tot., 2,889 hab. L'arrond. compte 8 cant., 112 comm., 89,894 hab.

TRIACÉTINE s. f. (tri-a-sé-ti-ne). Chim. Liquide neutre, odorant, de saveur piquante et légèrement amère.

TRIANELLE s. f. (tri-a-nè-le). Bot. Un des noms vulgaires du trèfle des prés.

TRIARACHINE s. f. (tri-a-ra-chi-ne — du préf. *tri*, et de *arachine*). Chim. Corps obtenu en faisant fondre la diarachine avec son poids d'acide arachique et chauffant le mélange dans un tube pendant dix heures, à 220°.

* **TRIAUCOURT**, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Bar-le-Duc; pop. aggl., 913 hab. — pop. tot., 1,031 hab.

TRIBENZOYCINE s. f. (tri-bain-zo-i-si-ne). Chim. Une des combinaisons de la glycérine avec l'acide benzoïque (l'autre combinaison est la monobenzoycine).

TRIBERT (Louis), homme politique, né à Paris en 1819. Fils d'un député des Deux-Sèvres sous Louis-Philippe et possesseur d'une belle fortune, il compléta son instruction par des voyages. M. Tribert visita successivement la Prusse, l'Italie, l'Egypte, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie et diverses parties des deux Amériques. De retour en France, il se fixa à Puyraveau, dans les Deux-Sèvres. Très-attaché aux idées libérales, il se porta candidat indépendant au Corps législatif dans les Deux-Sèvres en 1863 et en 1869, mais il échoua contre le candidat de l'administration. Lorsque éclata la guerre de 1870, M. Tribert n'hésita point à s'engager dans le 95e de ligne, comme simple soldat (août). Il prit part, sous les ordres du général Vinoy, aux combats de Chevilly, de L'Hay, de La Ville-Evrard, où il fut fait prisonnier (31 décembre 1870), et se vit transférer en Allemagne, où il était encore lorsque les électeurs des Deux-Sèvres le nommèrent, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale par 47,307 voix. M. Tribert alla siéger au centre gauche et adopta complétement la politique de M. Thiers sur la nécessité de fonder une République conservatrice, ralliant à elle tous les intérêts et tous les esprits libéraux. Il vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, contre le pouvoir constituant, le retour de la Chambre à Paris, le renversement de M. Thiers (24 mai). Il entra dans l'opposition sous le gouvernement de combat, se prononça contre le maintien de l'état de siége, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, le septennat, la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc., et il fit partie d'un certain nombre de commissions. Nommé sénateur inamovible par l'Assemblée nationale (décembre 1875), M. Tribert reprit sa place au centre gauche. Il donna son concours aux ministères républicains du 9 mars 1876 au 16 mai 1877. Lors de la résurrection du gouvernement de combat (17 mai 1877), M. Tribert rentra dans l'opposition. Il vota contre la dissolution de la Chambre (22 juin), contre l'amendement Kerdrel (19 novembre), et, à la fin de la crise, lorsque tout fut rentré dans l'ordre parlementaire par la nomination du ministère Dufaure (14 décembre), il s'empressa d'appuyer de ses votes les mesures libérales présentées par le gouvernement. Depuis le mois d'octobre 1871, M. Tribert représente le canton de Champdeniers au conseil général des Deux-Sèvres.

TRIBOQUES, ancien peuple de la Gaule, entre les Vosges et le Rhin, dans la Germanie Ire. *Argentoratum* ou Strasbourg était leur ville principale.

TRIBROMOTOLUIDINE s. f. (tri-bro-mo-to-lu-i-di-ne). Chim. Dérivé tribromé de la toluidine.

Tribune (LA), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 20 mai 1876 par M. Trébois, ancien rédacteur du journal que M. Eugène Pelletan avait fait paraître sous ce même titre dans les dernières années de l'Empire. La rédaction de la *Tribune* de 1876 se composa de MM. de Heredia, pour le bulletin et la partie politique; Gellion-Danglas, pour l'étranger; O. Monprofit, pour les informations politiques; Chabert et Pauliat pour les questions sociales et le mouvement ouvrier. MM. E. Stapleaux et Philibert remplissaient les fonctions de secrétaires de la rédaction. M. Gabriel Guillemot fit, dans la *Tribune*, sa petite guerre aux abus, et sa collaboration aurait assuré la vogue du journal s'il suffisait pour attirer les lecteurs de l'esprit le plus brillant et de la verve la plus railleuse. M. Paul Arène écrivit une chronique hebdomadaire et plusieurs articles de bibliographie; Mme Louise Gagneur publia dans la *Tribune* le *Roman d'un prêtre*, où l'on retrouva toutes les qualités de *Chair à canon* et de la *Croisade noire.* Malgré tous ces éléments de succès, la *Tribune* n'occupa dans la presse qu'une place effacée. Il est des hommes qui, malgré la sincérité de leurs opinions et leur dévouement à la cause qu'ils servent, ne peuvent réussir à s'emparer de l'opinion et à la diriger. Le rédacteur en chef de la *Tribune* est de ce nombre. La *Tribune* cessa de paraître au mois de décembre 1876. A ce journal se rattachent deux souvenirs que nous tenons à conserver. La *Tribune* s'occupa activement du mouvement ouvrier. M. Chabert, un des principaux organisateurs des syndicats parisiens, y publia de nombreux articles touchant la situation des classes travailleuses et rechercha sincèrement les moyens propres à procurer leur émancipation. C'est la *Tribune*, associée aux *Droits de l'homme*, qui prit l'initiative du congrès ouvrier qui eut lieu en 1876. V., dans ce *Supplément*, CONGRÈS OUVRIER.

Nous avons dit que Mme Gagneur, femme du député de la Haute-Saône, publia dans la *Tribune* un feuilleton intitulé le *Roman d'un prêtre.* Le titre de ce feuilleton parut suspect à l'ordre moral. Un procès fut intenté à la *Tribune* et à l'auteur du roman. Mais M. Gagneur en réclama la paternité, et le parquet ne pensa pas devoir demander à la Chambre, qui l'aurait refusée d'ailleurs, une autorisation de poursuites contre lui. Néanmoins, l'affaire suivit son cours pour le gérant, M. Gendron, qui fut condamné à un mois de prison.

TRIBUTYRINE s. f. (tri-bu-ti-ri-ne — du préf. *tri*, et de *butyrine*). Chim. Une des combinaisons de l'acide butyrique avec la glycérine.

TRICARBALLYLIQUE adj. (tri-kar-bal-li-li-ke). Chim. Se dit d'un acide tribasique découvert par M. Simpson, qui l'a obtenu par l'action de la potasse alcoolique bouillante sur le tricyanure de glycéryle.

— **Encycl.** La formule de cet acide est $(C^3H^5)'''(CO^2H)^3$. L'équation de sa formation par le cyanure glycérique est la suivante :

$$C^3H^5(CAz)^3 + 3KHO + 3H^2O$$

Tricyanure glycérique. — Potasse. — Eau.

$$= 3AzH^3 + C^3H^5(CO^2K)^3$$

Ammoniaque. — Tricarballylate de potassium.

Dessaignes a obtenu à son tour le même acide en fixant sur l'acide aconitique l'hydrogène naissant développé par l'amalgame de sodium. Toutefois, il n'avait pas obtenu ce corps pur, et c'est seulement Wichelhaus qui a reconnu l'identité des deux acides. En dernier lieu, Hasiwetz a obtenu le même acide par l'action de l'amalgame sodique sur l'éther aconitique.

— PRÉPARATION. 1° Au moyen de la glycérine. On prépare d'abord du tribromure de glycéryle en faisant agir le perbromure de phosphore sur la dibromhydrine, puis on chauffe pendant seize heures à 100°, dans un vase scellé, un mélange d'une molécule de cette tribromhydrine et de 3 molécules de cyanure de potassium additionné d'une grande quantité d'alcool. On ouvre ensuite le vase, on décante la solution alcoolique du précipité de bromure potassique, on y dissout de l'hydrate potassique, et l'on fait bouillir le mélange dans un appareil à reflux aussi longtemps qu'il se dégage de l'ammoniaque. Quand l'ammoniaque cesse de se dégager, on distille l'alcool, on décompose le sel de potasse qui reste par l'acide azotique, on évapore à siccité, et l'on reprend le résidu par l'alcool. La solution alcoolique évaporée laisse l'acide *tricarballylique* impur. On transforme cet acide en sel d'ammoniaque, on précipite ce sel par l'azotate d'argent et, après avoir bien lavé le précipité, on le décompose, en suspension dans l'eau, par un courant d'acide sulfhydrique. L'acide *tricarballylique* ainsi obtenu est tout à fait pur.